

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Macey

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 JANVIER 2023

N° de délibération : 2023\_2301\_004

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARCHIZET Pascal, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SEVERIN Pascale, TONNELIER Pauline, VINCENT David.**

Date de convocation  
18 janvier 2023

Représentés : **SERRE Laure par PICAMAL Claire, THOYER Laure par FLEURET Dominique.**

Date d'affichage  
18 janvier 2023

**Monsieur MARCHIZET Pascal** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : 5. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023,**

Vu l'article L.4312-6 du code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement **avant le vote du budget 2023 dans la limite de 25%** des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal :

**AUTORISENT** M. le Maire à engager, mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (soit 25% de 316 417.95 € ce qui fait un total de **79 104.48 €**)

Affectations et montants pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2023 :

**Chapitre 21**

Achat du terrain (Famille MONDAN) centre Bourg	45 500.00 € (art. 2111)
EIRL P2M – Cloisons salle Socioculturelle	2 938.00 € (art. 2131)
GC SOLAIR – Fourniture et pose radiateurs salle Socio	7 988.40 € (art. 2131)
GC SOLAIR – Eclairage bureau du Maire	576.00 € (art. 2131)
Achat véhicule communal	12 000.00 € (art. 2157)

**TOTAL : 69 002.40 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 31 janvier 2023  
Dominique FLEURET,  
Maire



DOMINIQUE FLEURET  
2023.01.31 16:21:51 +0100  
Ref:20230131\_161801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Dominique FLEURET